

27 mars 2020

Bulletin n° 097

## ARBITRAGE: PRÉSENTATION DE LA PREUVE TERMINÉE

Tard hier après-midi, les avocats de Postes Canada ont informé l'arbitre et nos avocats de leur intention de ne pas contre-interroger Cathy Kennedy ou Sylvain Lapointe. Ils ont aussi indiqué qu'ils ne présenteraient pas de contre-preuve. Cette nouvelle a été confirmée par vidéoconférence ce matin. L'étape de l'arbitrage concernant la présentation de la preuve est maintenant terminée.

### Étape de la plaidoirie

Les parties doivent maintenant passer en revue 43 jours d'audience et près de 300 pièces déposées en preuve et écrire des plaidoyers concis. Il faudra du temps pour nous assurer que rien n'est oublié et que l'arbitre comprend bien notre position sur la façon dont les preuves se rapportent aux questions en arbitrage.

Les dates d'audience des plaidoyers finaux sont depuis longtemps fixées aux 6 et 7 mai, et ces dates n'ont pas changé. L'arbitre a demandé que les plaidoyers écrits lui soient soumis avant le 29 avril. Elle les communiquera ensuite à l'autre partie. Nous aurons ensuite une semaine pour examiner l'argumentation de Postes Canada afin de nous préparer à l'audience du 6 mai.

### Date de la décision

Le mandat de l'arbitre prévoit encore que sa décision écrite soit préparée et rendue d'ici le 30 juin 2020. Rien n'indique qu'elle demandera une autre prolongation, maintenant que la présentation de la preuve est terminée.

**Le processus a été très long, mais nous entrons dans la dernière ligne droite!**  
**Merci de votre patience et de votre soutien!**

Solidarité,

Nancy Beauchamp  
Négociatrice en chef  
Unité des FFRS

Sylvain Lapointe  
Au nom du comité de négociation,  
Unité urbaine